NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 26 septembre 2019, est distribuée à la demande de la délégation du Chili.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Le gouvernement du Chili annonce que, le 25 juillet 2019, son Ministère de la santé a notifié la Consultation publique concernant l’actualisation des articles 494, 496 et 497 ainsi que l’inclusion des nouveaux articles 497 ter, quater et quinquies portant sur les préparations de suite et les préparations pour enfants de plus de 12 mois.

L'objet du présent addendum est d'annoncer la prorogation, jusqu'au 26 octobre 2019, du délai pour la réception d'observations au sujet de la proposition notifiée.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**